



lpm



SÉJOURS ADAPTÉS ADULTES

NOËL
2026



Bienvenue chez lpm !



Chères Vacancières, Chers Vacanciers,
Chers Partenaires,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous présentons cette nouvelle brochure de séjours adaptés pour les fêtes de fin d'année 2026.

Cette saison est un peu particulière pour LPM. Notre association est aujourd'hui engagée dans une période de changement et de réflexion, avec l'envie de faire évoluer nos séjours et d'imaginer de nouveaux projets pour les années à venir. Nous avons choisi, pour cet hiver, de proposer une sélection plus resserrée de séjours, mais toujours avec la même exigence : permettre à chacun de vivre de vraies vacances, dans un cadre chaleureux, bienveillant et adapté à ses envies.

À Baratier, dans les Hautes-Alpes, les amateurs de montagne pourront choisir entre les plaisirs de la glisse et un séjour placé sous le signe de la découverte et de la douceur. À Eup, au pied des Pyrénées, la nature, les animaux et le bien-être seront au rendez-vous pour des vacances où chacun pourra prendre son temps, faire des rencontres et partager de beaux moments.

Car au-delà des activités et des destinations, ce qui fait la richesse des vacances LPM reste avant tout l'humain. Nous attachons une importance particulière à la qualité des relations entre vacanciers et équipes, au respect du rythme de chacun, à la convivialité et à ces petits moments de partage qui, souvent, deviennent les plus beaux souvenirs d'un séjour. Notre volonté est que chacun puisse trouver sa place, participer, choisir, découvrir et simplement profiter de ses vacances.

Cette saison 2026 sera donc aussi une étape pour préparer l'avenir. Nous travaillons déjà à une nouvelle vision de nos séjours adaptés et à de nouveaux projets pour 2027, avec l'ambition de continuer à faire évoluer notre offre tout en restant fidèles aux valeurs qui nous accompagnent depuis toujours : l'écoute, la proximité, l'inclusion et le plaisir d'être ensemble.

En attendant, toute notre équipe est heureuse de vous accueillir pour partager ces moments de fête, de détente, de découverte et de convivialité.

Au nom de LPM, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et de merveilleux séjours à toutes et à tous.

Lyèce Choulak,
Président de LPM

SOMMAIRE

- P. 1 - Sommaire
- P. 2 - Qui sommes-nous ?
- P. 3 - Mon séjour en détail
- P. 4 - LPM adhère au CNLTA
- P. 5 - Bien choisir son séjour

BONNE AUTONOMIE

- P. 6 - Glisse à Baratier

AUTONOMIE INTERMÉDIAIRE

- P. 7 - Détente à Baratier
- P. 8 - Animaux en fête
- P. 9 - Bien-être à la montagne

- P. 10 - Organisation des transports
- P. 11 - Conditions générales d'inscription
- P. 12-16 - Dossier d'inscription
- P. 17 - Conditions générales de vente
- P. 18 - Nos maisons de vacances





Plus de **55 ans** de savoir-faire

Loisirs Provence Méditerranée est une association nationale loi 1901 à but non lucratif créée en 1969. Sur la base d'un projet éducatif, nous organisons des séjours de vacances depuis plus de 55 ans. Plus de 316 000 jeunes et plus de 26 500 voyageurs en séjours adaptés ont découvert avec LPM les joies du vivre ensemble, des échanges avec l'autre, de la découverte de soi et du dépassement de ses propres capacités souvent méconnues.

LES ACTIVITÉS PRINCIPALES DE L'ASSOCIATION

- L'organisation de séjours de vacances d'hiver, printemps, été et autonome, pour les jeunes de 4 à 18 ans, en France et à l'étranger
- L'accueil de classes de découverte dans nos maisons de vacances
- L'organisation de séjours de vacances adaptés pour adultes en situation de handicap mental

LES 4 MAISONS DE VACANCES LPM

Véritables piliers de notre action d'éducation populaire, nos 4 maisons de vacances représentent la fierté de notre association. Nos directeurs permanents et leurs assistantes ont à cœur d'accueillir toute l'année les enfants et les groupes dans un souci continu de qualité et de convivialité. Nous attachons une importance toute particulière aux repas servis, cuisinés sur place par nos chefs. Implantées dans un cadre naturel permettant un réel dépaysement, nos maisons sont les lieux idéaux pour se ressourcer, découvrir et s'émerveiller.

Plus d'informations sur nos maisons dans les pages suivantes...

NOS CERTIFICATIONS ET AFFILIATIONS

- Agrément DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) pour l'organisation de séjours pour enfants et adolescents
- Agrément VAO de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale pour l'organisation de vacances adaptées organisées
- Agrément du Ministère du Tourisme pour l'organisation de séjours et voyages à l'étranger
- Membre des jurys de délivrance des diplômes BAFA et BAFD
- Membre fondateur de l'UNAT PACA (Union Nationale des Associations de Tourisme) et membre de l'UNAT nationale
- Membre du conseil d'administration de l'OVLEJ (Observatoire des Vacances de Loisirs des Enfants et des Jeunes)

UNAT
Le tourisme au service des hommes et des territoires

Mon séjour en détail

Les équipes d'encadrement

Sous la responsabilité d'un directeur de séjour, il y a en règle générale un(e) animateur(trice) expérimenté(e), de formation diverse, pour 4 à 5 participants. Tous nos directeurs et animateurs sont recrutés pour leurs qualités relationnelles, d'écoute et d'animation. Chaque séjour est proposé pour des niveaux d'autonomie clairs mais après étude du dossier et de l'autonomie du vacancier par nos services, un supplément peut vous être demandé : un accompagnateur pour 2 vacanciers par semaine = +270€ / vacancier
un accompagnateur pour 1 vacancier par semaine = +540€ / vacancier

L'hébergement

Nos implantations sont sélectionnées en veillant tout particulièrement à la qualité du cadre de vie et au confort matériel des participants.

Il est important de noter que nos équipes sont organisées pour intervenir auprès des vacanciers même la nuit, mais que nous n'avons pas de veilleur de nuit attitré.

Le trousseau

Tout le linge doit être marqué. Nous vous suggérons de prévoir du linge pour environ une semaine. Un trousseau indicatif vous sera envoyé avec la convocation. Pour tous les vacanciers incontinents (énurésie uniquement), il convient de prévoir un trousseau adéquat (alèse, rechange, protections...). Pour l'entretien du linge, lorsqu'il n'y a pas de machine à laver dans la maison, l'encadrement remettra les affaires sales en laverie automatique ; les frais seront à la charge des participants.

La vie quotidienne

Dans notre projet pédagogique, La vie quotidienne fait partie intégrante des activités du séjour car elles permettent une démarche progressive et inclusive dans le groupe. Nous sommes aussi très attachés à la prise en compte d'un rythme adapté à chacun (activités, hygiène corporelle, équilibre alimentaire, temps personnels, alternance de périodes calmes et d'actions plus intensives).

La vie collective

Une alternance de moments où tout le groupe est réuni pour des activités, décider ensemble ; de moments en petits groupes sur des centres d'intérêts précis entre copains et des temps personnels nécessaires à chacun pour «se retrouver» (lire, écrire, écouter de la musique...) et favoriser son évolution personnelle. Les vacanciers peuvent utiliser leur téléphone portable personnel pour communiquer avec leur famille ou leurs proches. LPM ne pourra être tenu responsable des débords de facturation, des pertes, casse ou vol des téléphones. En cas d'usage excessif notamment des réseaux sociaux et pour préserver l'intégration du vacancier, le directeur peut limiter son usage à quelques heures dans la journée.

Les activités et les sorties

Mises en place par l'équipe d'animation, elles sont variées afin de faire participer chacun au mieux, en fonction de son rythme et de ses envies. Pour les vacanciers inscrits 2 semaines sur un séjour qui est conçu pour 1 semaine, certaines sorties pourront être réalisées 2 fois.

La santé

L'ensemble de nos équipes d'animation veille tout particulièrement à une bonne hygiène corporelle et à la santé des participants.

En cas de traitement, les médicaments fournis, en quantité suffisante dans un ou plusieurs piluliers sous blister classés par prise faits par un professionnel (obligatoire) pour la durée du séjour, devront être remis au responsable du séjour au moment du départ avec l'ordonnance du médecin. Le traitement du jour sera remis à part du pilulier pour en assurer une prise facilitée lors du déplacement aller.

Les repas

Dans tous nos séjours, nous proposons une alimentation saine et équilibrée. Sur certains séjours, les participants aident à la prise en charge de la vie quotidienne, ils participent parfois à la préparation des repas, à l'entretien ; c'est pour chacun une bonne occasion de prendre des responsabilités, d'apprendre à s'organiser et de devenir plus autonome.

REMARQUES IMPORTANTES

LPM propose des séjours vacances adaptées à des personnes adultes en situation de handicap mental. Nos séjours ne sont pas des séjours médicalisés, et ne s'adressent pas à des utilisateurs de fauteuil roulant ou mobiles avec appareillage, nécessitant un personnel éducatif ou médical spécialisé, ou dangereuses pour elles-mêmes ou pour la collectivité.

En cas de besoin d'une intervention d'un auxiliaire médical (infirmière, kiné...), c'est à la structure ayant fait la réservation du séjour de prévoir et programmer l'intervention.

Nous sommes au regret de ne pas pouvoir accepter les vacanciers souffrant d'encoprésie ou de potomanie, nos équipes ne sont pas formées à gérer ces pathologies. De plus, nous ne prenons que les vacanciers sous traitement médical stabilisé (ex : schizophrénie, épilepsie...).

LPM se réserve le droit de refuser une inscription à la lecture du dossier si le séjour lui semble inadapté. Cette lecture est réalisée par une commission composée de plusieurs personnes de l'association et s'appuie également sur les bilans des précédents séjours faits par les directeurs le cas échéant.

Les médicaments «si besoin» ou de confort ne sont ni acceptés ni administrés sauf protocole écrit d'un médecin. Tout médicament à administrer doit être joint avec une ordonnance mentionnant la posologie précise.

33 ANS D'EXPÉRIENCE

LPM est une association nationale loi 1901 à but non lucratif, créée en 1969.

- Une équipe dédiée à votre service
- Près de 26 500 vacanciers accueillis
- Des équipes d'encadrement fidèles

Agréée par :

- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports (N° 13-599)
- Le Ministère du Tourisme (N° IM 013100037)
- La DDETS : agrément VAO R93-2022-10-04-00003

LPM est labélisé E.S.U.S., entreprise solidaire d'utilité sociale
N°13-2022-11-02-00004.



NOTRE DIFFÉRENCE

Le nombre de participants est volontairement limité sur chacun de nos séjours, pour privilégier les relations humaines et l'intégration dans un environnement propice à la détente et dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Pour les personnes en situation de handicap mental, les vacances LPM c'est :

un temps enrichissant pour chaque participant

un lieu de détente, de plaisir, de repos, de convivialité et de rencontre

un changement de rythme et de cadre de vie

un lieu de participation et de responsabilisation

un lieu de respect, de tolérance et d'intégration

LPM adhère au CNLTA

Notre organisme de vacances adaptées adhère au CNLTA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés) et partage ses objectifs et valeurs ancrés dans l'économie sociale et solidaire.

Notre objectif commun : offrir aux personnes en situation de handicap mental un séjour de qualité et valoriser le travail des partenaires adhérents qui partagent notre ambition.

Nos valeurs fondamentales : Coopération - Engagement – Laïcité – Responsabilité – Confiance en ses membres.

Dans le champ du tourisme social, les organismes prestataires, les organisateurs de vacances et loisirs adaptés et les associations utilisatrices s'engagent solidairement à mettre en œuvre toutes les conditions pour la réalisation des séjours de vacances et de loisirs de qualité, en référence à la loi de 1975 en faveur des personnes handicapées et dans la cadre de la loi de 1992 sur les séjours de tourisme.

En tant que membre du CNLTA, LPM est signataire de la Charte Qualité relative aux Vacances Adaptées Organisées que vous pouvez retrouver en version complète sur le site www.cnlta.asso.fr et qui engagent les organisme de vacances adaptées à :

EXERCER leur activité dans les conditions prévues par les dispositions légales.

RESPECTER les conditions contractuelles.

OFFRIR aux vacanciers les garanties d'accueil, d'accompagnement et de service qu'ils sont en droit d'attendre.

ENGAGER une équipe d'encadrement adaptée aux besoins des vacanciers.

FORMER les équipes d'animation en conformité avec le référentiel de formation du CNLTA.

PROPOSER un hébergement adapté aux spécificités du handicap et aux caractéristiques du groupe, en favorisant l'intimité de chacun (vacanciers, vacanciers en couple, animateurs-accompagnateurs).

ASSURER un programme d'activités en harmonie avec le profil des participants et favoriser leur inclusion dans le milieu où se déroulent les vacances.

PROMOUVOIR l'expression, la participation et le libre choix des vacanciers.

ORGANISER des modes de transport respectueux des vacanciers et des équipes d'encadrement.

ASSURER le bien-être et la sécurité des vacanciers sur les plateformes de départ et de retour.

METTRE en place une astreinte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pendant toute la durée du séjour.

Dans ce cadre, nous avons réalisé en collaboration avec les représentants des vacanciers :

une grille d'évaluation pour une meilleure «homogénéité» des groupes de personnes accueillies en vacances (voir ci-dessous).

la mise en place d'une commission de médiation qui traite des litiges et autres questionnements.

un référentiel de formation des animateurs accompagnateurs de séjours vacances adaptées.

AUTONOMIE	PHYSIQUE	COMPORTEMENT	COMMUNICATION VERBALE
A Bonne autonomie : sociable, dynamique, participe, ... Présence discrète de l'encadrement.	1 Pas de problèmes moteurs. Bon marcheur.	1 Comportement sociable, ne laissant pas apparaître de problème particulier.	1 Possédant le langage.
B Autonomie relative. Nécessité d'intervenir dans différents domaines (prise de médicaments, argent de poche, activités, ...). Juste à stimuler dans les actes de la vie courante (toilette, habillement). Accompagnement actif.	2 Pas de problèmes moteurs. Se déplace sans difficultés pour de petites «promenades». «Fatigable».	2 Comportement ritualisé repérable, instable dans son mode de relation, ne se mettant pas en danger, mais pouvant avoir des périodes de grande angoisse et de retrait.	2 Compréhension générale, mais langage pauvre.
C Pas autonome. Aide effective dans les actes de la vie quotidienne. Encadrement constant.	3 Problèmes moteurs. Marche avec l'aide «ponctuelle» d'un tiers, d'un appareillage particulier ou d'un fauteuil.	3 Comportement instable et atypique. Périodes de grandes angoisses par crises. Risques d'automutilation et/ou d'agression.	3 Verbalisation inexistante. Mode de communication très complexe.
D Prise en charge très importante, rapprochée et permanente, nécessitant des locaux et matériels appropriés.	4 Personne ne sortant pas ou peu de son fauteuil. Dépendant d'une tierce personne.		



BIEN CHOISIR SON SÉJOUR

1 ÉVALUATION DE VOTRE NIVEAU D'AUTONOMIE

Avant de consulter la brochure, évaluez votre niveau d'autonomie à l'aide de la grille d'autonomie du **CNLTA** (voir page 4).

2 CHOIX DE VOTRE SÉJOUR

Sélectionnez votre séjour et remplissez le dossier d'inscription disponible sur la brochure ou sur notre site Internet lpm.asso.fr.

3 PREMIER CONTACT AVEC NOTRE ÉQUIPE

par email à notre adresse sejouradapte@lpm.asso.fr pour :

- vérifier la disponibilité du séjour
- valider l'adéquation du niveau d'autonomie de la personne avec le séjour

Une fois ces éléments vérifiés, vous pouvez réserver par **envoi du bulletin d'inscription, des renseignements confidentiels, de la fiche de situation ainsi que tous les autres documents obligatoires** (pièce d'identité, mutuelle, posologie...), scannés, par email.

Une option reste valable **30 jours à compter de votre date de contact**, sans engagement. Sans action de votre part, l'option se supprimera automatiquement le 31^{ème} jour.

11 ENQUÊTE DE SATISFACTION

Un questionnaire vous est envoyé pour recueillir vos appréciations sur la qualité de vos vacances et de nos services. Vos avis nous permettent d'améliorer nos prochains séjours.

12 RESTEZ CONNECTÉS !

Retrouvez notre actualité

12 Retrouvez notre actualité et tous nos séjours à venir toute l'année sur notre site lpm.asso.fr. Vous pourrez partager vos expériences et vous tenir informés sur nos réseaux sociaux [Facebook](#) et [Instagram](#).

10 LE RETOUR

10 Vous trouverez toutes les informations concernant le rendez-vous pour le retour des voyageurs sur votre convocation.

Une fois le retour effectué, vous pouvez demander une **facture** et une **attestation de séjour** par email à l'adresse : sejouradapte@lpm.asso.fr.

4 PAIEMENT DE VOTRE ACOMPTE

Le paiement doit être effectué avant la date de fin de validité de votre option afin de traiter au mieux votre réservation.
Vous pouvez régler l'acompte par virement.

9 PENDANT LE SÉJOUR

Nos équipes res

Nos équipes restent joignables pendant le séjour et une astreinte 24h/24 et 7j/7 est mise en place. Les vacanciers peuvent utiliser leur téléphone personnel pour contacter leur famille.

5 CONFIRMATION DE VOTRE RÉSERVATION

Après la réception de votre dossier et de votre premier paiement, un email vous est envoyé résumant votre réservation.

8 LE DÉPART

8 Vous avez vérifié que votre valise est complète conformément à la liste du trousseau.

Présentez-vous sur le lieu de départ muni de votre convocation et des documents nécessaires (CNI, passeport, fiche de posologie, ordonnance...).

En fonction des trajets et transits,
un pique-nique doit être prévu pour
tous les départs avant 12h.

7 RÉCEPTION DES INFORMATIONS DE DÉPART

Au plus tard 7 jours avant le départ, vous recevrez par email le dossier de départ comprenant : la **convocation départ/retour** avec les horaires et le lieu de rendez-vous, la **lettre de présentation du séjour du responsable** du séjour et le **trousseau**.

AVANT LE SÉJOUR

Envoyez par mail
toutes les pièces demandées
pour finaliser votre dossier.

Réglez le solde de votre séjour
par virement bancaire.

Important : le vacancier ne pourra pas partir en séjour si le solde n'est pas réglé 15 jours avant le départ.



GLISSE À BARATIER (05)

Évasion et Sensations en Haute Montagne !

Et si vous passiez un hiver les skis aux pieds et le sourire aux lèvres ? Direction Baratier, joyau des Hautes-Alpes, pour un séjour sportif entre neige et soleil ! Ambiance chaleureuse, paysages à couper le souffle et activités adaptées... que demander de plus pour des vacances dynamiques ?

Au programme :

- **Ski à votre rythme**, encadré par une équipe au top, toujours à l'écoute et dans la bonne humeur. Que vous soyez glisseur débutant ou confirmé, tout est pensé pour que chacun profite à fond de la montagne. Ce séjour vous offre la possibilité de profiter de **deux jours de ski alpin**. Les cours de ski seront encadrés par des **moniteurs de l'ESF**, deux cours de 2 heures chacun.
- **Balade envoutante à Embrun**, surnommée la «Nice des Alpes» vous séduira par son cadre montagnard unique. Une balade dans ce charmant village, entre ruelles historiques et bord de lac.
- **Sortie piscine** pour un moment de détente pour décontracter vos muscles après le ski ou simplement pour se ressourcer.

Ce séjour c'est aussi des jeux, des animations, les chocolats chauds, des batailles de boules de neige et les fous rires. Et bien sûr, une ambiance de fêtes avec sapin, décorations, musique et une petite dose de magie pour que tout le monde reparte avec des étoiles dans les yeux !

PLUS ENCORE !

Notre équipe organisera des **soirées à thème**, dont **un grand réveillon** pour Noël ou le jour de l'an et **des soirées dansantes**.



DU 20/12 AU 27/12/2026
DU 27/12 AU 03/01/2027

15 VACANCIERS
4 ACCOMPAGNANTS



INFOS PRATIQUES

 Dans notre maison de vacances "Le Val Saint Paul". Dans des chambres de 2 à 5 lits.

 Présence d'escaliers

 Présence d'enfants ou familles.

 Chambres particulières pour couples en lits individuels.

 En pension complète. Repas confectionnés sur place par notre équipe permanente.

 En train jusqu'à Marseille, puis en minibus. Sur place : en minibus ou à pied.



Confort	♥♥♥♥♥
Environnement	♥♥♥♥♥
Visites	♥♥♥♥♥
Activ. sportives	♥♥♥♥♥

TARIFS	Sur place	Marseille	Toulon	Nice	Salon	Avignon	Montpellier	Nîmes	Toulouse	Bordeaux	Lyon	Paris	Lille	Nantes
1 semaine	1550 €	1645 €	1710 €	1710 €	-	1670 €	1740 €	1740 €	1775 €	-	1745 €	1745 €	1803 €	-
2 semaines	3000 €	3095 €	3160 €	3160 €	-	3120 €	3190 €	3190 €	3225 €	-	3195 €	3195 €	3253 €	-

Pour toute autre ville de départ, nous consulter.

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement.

«Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant.

DU 20/12 AU 27/12/2026
DU 27/12 AU 03/01/2027

15 VACANCIERS
3 ACCOMPAGNANTS



DÉTENTE À BARATIER (05)

Évasion et douceur au cœur des Hautes-Alpes !

Et si vous profitez de l'hiver pour vous évader, découvrir de nouveaux horizons et partager de beaux moments de convivialité ? Direction Baratier ! Entre paysages de montagne, sorties, activités créatives et moments gourmands, chacun pourra profiter de vacances à son rythme dans une ambiance chaleureuse et festive.

- **Visite Apiland avec son gouter original**, une immersion gourmande et pleine de découvertes vous attend à Apiland Nature : entre abeilles, miel, animations interactives et patrimoine local, partagez un moment unique au cœur des Hautes-Alpes !
- **Balade envoutante à Embrun**, surnommée la «Nice des Alpes» vous séduira par son cadre montagnard unique. Une balade dans ce charmant village, entre ruelles historiques et bord de lac.
- **Sortie piscine** pour un agréable moment de détente. Profitez des plaisirs de l'eau pour vous relaxer, vous ressourcer et simplement prendre le temps de souffler.
- **Ateliers créatifs**, Laissez libre cours à votre imagination lors de nos ateliers créatifs ! Peinture, bricolage et créations originales seront au rendez-vous pour partager un moment de détente, d'expression et de convivialité

Ce séjour, c'est aussi des **jeux, des animations, des chocolats chauds, des batailles de boules de neige et de nombreux fous rires**. Et bien sûr, une ambiance de fête avec sapin, décorations, musique et une petite dose de magie pour que chacun reparte avec de beaux souvenirs et des étoiles dans les yeux !

PLUS ENCORE !

Notre équipe organisera des **soirées à thème**, dont **un grand réveillon** pour Noël ou le jour de l'an et **des soirées dansantes**.

INFOS PRATIQUES



Dans notre maison de vacances "Le Val Saint Paul". Dans des chambres de 2 à 5 lits.



Présence d'escaliers



Présence d'enfants ou familles.



Chambres particulières pour couples en lits individuels.



En pension complète. Repas confectionnés sur place par notre équipe permanente.



En train jusqu'à Marseille, puis en minibus. Sur place : en minibus ou à pied.



Confort



Environnement



Visites



Activ. sportives



TARIFS

	Sur place	Marseille	Toulon	Nice	Salon	Avignon	Montpellier	Nîmes	Toulouse	Bordeaux	Lyon	Paris	Lille	Nantes
1 semaine	1210 €	1305 €	1370 €	1370 €	-	1330 €	1400 €	1400 €	1435 €	-	1405 €	1405 €	1463 €	-
2 semaines	2300 €	2395 €	2460 €	2460 €	-	2420 €	2490 €	2490 €	2525 €	-	2495 €	2495 €	5253 €	-

Pour toute autre ville de départ, nous consulter.

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement.

«Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant.

DU 20/12 AU 27/12/2026
DU 27/12 AU 03/01/2027

15 VACANCIERS
3 ACCOMPAGNANTS



ANIMAUX EN FÊTE À EUP (31)

Un séjour magique entre nature, neige et tendres compagnons à quatre pattes

Au pied des Pyrénées et à proximité de la frontière espagnole, Saint-Béat est un lieu privilégié pour les amoureux de la montagne. Ce séjour vous invite à la découverte de la faune locale et des activités de montagne, dans une ambiance chaleureuse et bienveillante.

Au programme de cette escapade inoubliable :

- Rencontrez des chevaux pour un **atelier pansage et brossage**. Un moment de complicité authentique, suivi d'une **promenade en calèche** au pied de la cité médiévale de Saint-Bertrand-de-Comminges. Un vrai voyage dans le temps, bercé par le pas tranquille des chevaux.
- **Rencontre avec un musher et ses chiens nordiques** : plongez dans le monde fascinant du mushing. Après une présentation du métier et des chiens, **partez en balade de cani-rando**, une activité ludique et sensorielle où chacun marche en binôme avec un chien, relié par une longe. Un moment fort en émotions et en partage.
- **Visite du parc nature et faune «Les Jours Heureux»** : partez à la rencontre d'animaux d'ici et d'ailleurs dans un cadre naturel et apaisant. Alpagas, chèvres, poneys, lapins et bien d'autres espèces vous attendent pour une découverte douce et interactive, entre observation et caresses.
- **Randonnée en raquettes à neige à la station du Mourtis** : profitez d'un moment de déconnexion totale au cœur des forêts enneigées. Encadrée par des professionnels attentifs, cette balade accessible vous permettra d'admirer la beauté des paysages pyrénéens.
- **Escapade féérique au Marché de Noël de Luchon** : flânez entre les chalets illuminés, respirez les parfums de vin chaud et de cannelle, et laissez-vous porter par l'ambiance magique des fêtes de fin d'année.

Vivez une aventure unique au cœur de paysages hivernaux époustouffants ! Ce séjour offre une immersion complète dans des décors enneigés magnifiques, peuplés d'une faune sauvage exceptionnelle.

PLUS ENCORE !

Des soirées «jeux» animées ainsi qu'un **super réveillon de Noël** avec des cadeaux ou **une soirée dansante le jour de l'An**.



« J'adore les animaux c'était génial de les voir de près et de pouvoir leur donner à manger.

INFOS PRATIQUES



Dans notre maison de vacances à proximité de la frontière espagnole.



Chambres particulières pour couples en lits individuels.



En pension complète. Repas confectionné sur place par une équipe permanente.



En train jusqu'à Toulouse, puis en minibus jusqu'à Eup. En minibus sur le centre.



Confort



Environnement



Visites



Activ. sportives



TARIFS

	Sur place	Marseille	Toulon	Nice	Salon	Avignon	Montpellier	Nîmes	Toulouse	Bordeaux	Lyon	Paris	Lille	Nantes
1 semaine	1375 €	1585 €	1600 €	1600 €	-	-	1530 €	1530 €	1460 €	-	-	1710 €	-	-
2 semaines	2700 €	2910 €	2950 €	2950 €	-	-	2880 €	2880 €	2810 €	-	-	3060 €	-	-

Pour toute autre ville de départ, nous consulter.

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement.

«Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant.



BIEN-ÊTRE À LA MONTAGNE

À EUP HAUTE (31)

Un séjour pour vous ressourcer !

Envie de souffler, de relâcher la pression, de vous faire chouchouter ? Ce séjour est fait pour vous ! Au pied des Pyrénées et à proximité de la frontière espagnole, **Saint-Béat** est un lieu privilégié pour les amoureux de la montagne. Nous vous proposons un séjour reposant pour se ressourcer dans un environnement en pleine nature, où votre bien-être est la priorité, le tout dans un décor enneigé.

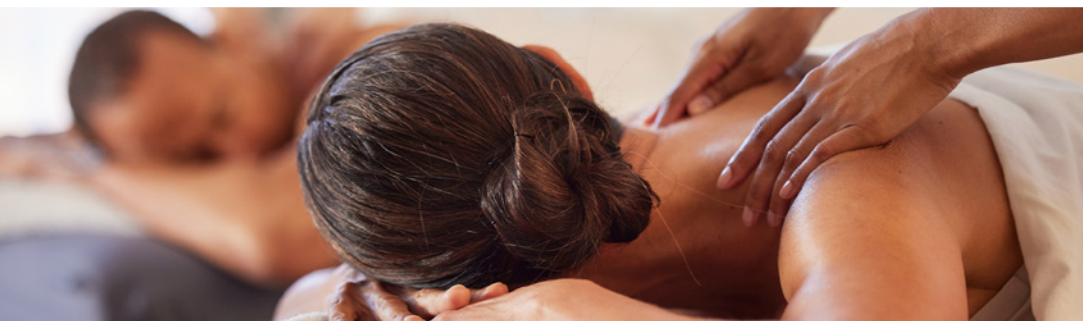
Au programme :

- **1/2 journée aux thermes de Luchon**, avec leurs eaux chaudes naturellement relaxantes, sonnas, hammams et jacuzzis. Imaginez-vous, bercé par la vapeur douce, les muscles détendus... Un vrai bonheur. Et ce n'est pas tout !
- **Séance de massages au spa** effectués par des praticiens experts. Des massages relaxants aux soins plus profonds, durant lesquels chaque instant est conçu pour harmoniser corps et esprit. Adieu les tensions, bonjour la zen attitude.
- Et pour aller encore plus loin dans la détente, notre équipe vous propose **une initiation au yoga**, en douceur, avec des mouvements simples, adaptés à chacun. Respirez, étirez-vous, reconnectez-vous à vous-même... le tout dans la bienveillance et la bonne humeur.
- Parce qu'un séjour détente ne serait pas complet sans un peu de fun, nos animateurs vous préparent aussi **des jeux et animations** pour rire, bouger, créer du lien et partager de bons moments tous ensemble. Que vous soyez joueur dans l'âme ou juste là pour profiter, il y en aura pour tous les goûts.
- Escapade féérique au **Marché de Noël de Luchon** : flânez entre les chalets illuminés, respirez les parfums de vin chaud et de cannelle, et laissez-vous porter par l'ambiance magique des fêtes de fin d'année.

Un cadre apaisant, une équipe aux petits soins, des activités douces et des fous rires garantis... Ce séjour bien-être, c'est votre petite bulle de sérénité.

PLUS ENCORE !

Des soirées «jeux» animées ainsi qu'un **super réveillon de Noël** avec des cadeaux ou **une soirée dansante le jour de l'An**.



AUTONOMIE A111 À B222

DU 20/12 AU 27/12/2026

DU 27/12 AU 03/01/2027

15 VACANCIERS

5 ACCOMPAGNANTS



« J'ai bien aimé le cadre, on a très bien dormi à la montagne et je me suis fait plein de nouveaux amis.

INFOS PRATIQUES



Dans notre maison de vacances à proximité de la frontière espagnole.



Chambres particulières pour couples en lits individuels



En pension complète. Repas confectionnés sur place par une équipe permanente.



En train jusqu'à Toulouse, puis en autocar jusqu'au centre.



Confort



Environnement



Visites



Activ. sportives



TARIFS	Sur place	Marseille	Toulon	Nice	Salon	Avignon	Montpellier	Nîmes	Toulouse	Bordeaux	Lyon	Paris	Lille	Nantes
1 semaine	1400 €	1610 €	1650 €	1650 €	-	-	1580 €	1580 €	1510 €	-	-	1760 €	-	-
2 semaines	2680 €	2890 €	2930 €	2930 €	-	-	2860 €	2860 €	2790 €	-	-	3040 €	-	-

Pour toute autre ville de départ, nous consulter.

Tarifs tout compris : transport, activités, visites, pension complète, encadrement.

«Sur place» s'entend sur le lieu du séjour (hôtel, auberge ou centre de vacances) et non à la gare du lieu. Si nécessité de prendre un vacancier à la gare à une heure précise d'arrivée de train, nous consulter pour savoir si cela est possible et pour en chiffrer le coût le cas échéant.

ORGANISATION DES TRANSPORTS

Choix des modes de transport

Les transports se font en car, en train, en avion, en bateau ou en minibus suivant la taille du groupe et la destination. Pour optimiser les conditions de sécurité, nous faisons appel à des prestataires de transports professionnels, expérimentés et fiables en matière de sécurité. Pour les transports en avion, nous travaillons exclusivement avec des compagnies sur lignes régulières ne figurant pas sur une liste noire.



Villes de départ et de retour

Nous garantissons des départs depuis nos 4 villes de regroupement :

PARIS, MARSEILLE, LYON et TOULOUSE.

Nous proposons également des pré et post-acheminements (voir tableau ci-dessous). Ces pré et post acheminements sont sous réserve d'avoir un nombre minimum de 3 à 5 vacanciers selon le niveau d'autonomie.

VILLE DE DÉPART / RETOUR	VILLE DE REGROUPEMENT	SUPPLÉMENT PAR VOYAGEUR *
Orléans	Paris	
Lorraine TGV	Paris	
Bordeaux	Paris	
Niort	Paris	
Rouen	Paris	
Le Havre	Paris	
Lille	Paris	
Bordeaux / Pau	Toulouse	
Montpellier	Toulouse / Marseille	
Toulon	Marseille	
Nice	Marseille	
Avignon	Marseille	

**SUR DEMANDE
ET EN FONCTION
DES DISPONIBILITÉS**

** Montant à ajouter au tarif de séjour depuis la ville de regroupement (indiquée dans la brochure ou sur la fiche séjour de notre site web)*

Départ la veille / retour le lendemain

Les horaires de départ et de retour depuis les villes de regroupement tiennent compte au maximum d'éventuels pré et post-acheminements.

Cependant, il est possible qu'une arrivée sur la ville de regroupement la veille du départ soit nécessaire. Il en est de même au retour, où selon les horaires, une nuit sur la ville de regroupement peut être mise en place.

Dans ce cas, le vacancier sera pris en charge par nos équipes et nous mettrons en place l'hébergement et la restauration correspondants à cette journée supplémentaire.

Les frais liés à cette nuit supplémentaire sur place ne sont pas compris dans nos tarifs et donneront lieu à un surcoût forfaitaire facturé 70 € par inscrit.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

ADHESION

Les séjours sont réservés aux membres adhérents de l'Association à jour de leur cotisation. Le droit d'adhésion couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 inclus est de 4 par vacancier. Cette cotisation est incluse dans nos prix. Elle n'est pas remboursée en cas d'annulation.

NOS TARIFS COMPRENNENT

- L'adhésion à l'association.
- Les frais d'organisation, de transport (sauf prise en charge spécifique ou individuelle).
- Les frais liés à l'hébergement et à l'alimentation.
- Les frais d'encadrement sportif et culturel.
- Les activités mentionnées au programme.
- La contribution qualité reversée au CNTLA : 2/participant.

Ces tarifs ont été établis avec les éléments connus au 1^{er} janvier 2025 et sont susceptibles de subir des variations en cas de fluctuation économique.

L'adhérent en sera avisé dans les délais les plus brefs.

NOS TARIFS NE COMPRENNENT PAS

- L'option garantie annulation/interruption de séjour facultative (4,1% du montant du séjour).
- Les dépenses personnelles.

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE RESERVATION

Toute réservation est considérée définitive à réception du dossier original d'inscription (+ bilan individuel) accompagné d'un acompte de 420€ et l'option garantie annulation facultative (4,1% du montant du séjour). Un relevé de frais vous sera envoyé pour confirmer l'inscription. Cette dernière est définitive après validation de notre part.

DOSSIERS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS ANNEXES

Nous vous rappelons que chaque dossier d'inscription doit comprendre : photos, fiche d'inscription, bilan individuel, copie pièce d'identité, copie carte de sécurité sociale et mutuelle, copie carnet vaccinations, copie carte d'invalidité, fiche posologie pour les médicaments signée par un professionnel médical, passeport (ou carte nationale d'identité) pour l'étranger. Les originaux sont requis pour certains séjours.

REGLEMENTS

Les règlements doivent être effectués à l'ordre de l'Association, soit par carte bancaire ou par virement suivant l'échéancier ci-après :

- 420€ à l'inscription + le montant de l'assurance annulation et interruption de séjour facultative.
- 80 % du solde 60 jours avant le départ.
- Le solde doit être versé 30 jours avant le départ, sans rappel de notre part.

Toute personne se présentant au départ d'un séjour LPM ou sur place sans avoir au préalable réglé son solde se verra refusée.

CHEQUES VACANCES

«LPM» est agréée auprès de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV).

Vous pouvez régler le montant du séjour par chèques vacances.

ASSURANCE ET RESPONSABILITE

L'association LPM couvre sa responsabilité civile sous le contrat n° 0906684K auprès de la MAIF - 179 boulevard Mireille Lauze - 13010 Marseille Le Zénith pour toutes ses activités. L'assurance comprend les dommages corporels et dommages matériels causés par fautes ou négligences de l'organisateur ou de ses agents le représentant.

Elle comprend de plus le recours et la défense, les frais de recherche et de secours ainsi que le rapatriement. En cas de rapatriement par Inter-Mutuelles Assistance sur un séjour, les frais d'accompagnement en aller et retour restent à la charge de l'adhérent ou du tiers payeur (comprenant: frais de déplacement, hébergement, nourriture, salaires et charges). Tous les participants bénéficient d'Inter-Mutuelles Assistance.

Les frais engagés pour cause de maladie ne sont pas couverts. Toutefois, LPM effectuera l'avance et un relevé de frais spécifique (accompagné des originaux feuilles de soins) sera transmis à l'adhérent ou à son représentant qui remboursera LPM à réception. L'assurance de LPM ne couvre pas le participant pour la perte et la détérioration de ses affaires et vêtements.

L'assurance ne couvre pas non plus le vol d'espèces, le vol qualifié, les actes de vandalisme de même qu'elle ne couvre pas la perte, détérioration ou vol des objets de valeur (tel, appareil photo...) qui restent sous la responsabilité des participants.

CONDITIONS D'ANNULATION

- Plus de 60 jours, l'acompte de 420 € reste acquis à l'association
 - Entre 60 jours et 30 jours, 80% du montant du séjour est retenu
 - Moins de 30 jours avant le départ, 100% du montant du séjour est retenu
- En cas de non présentation à la date du départ, aucun remboursement ne sera effectué. LPM se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant après en avoir informé la famille et/ou l'établissement. Un remboursement partiel ne pourra pas être envisagé si le niveau d'autonomie du séjour n'est pas adapté au vacancier ou si le comportement venait à nuire au bon fonctionnement du séjour et/ou aux bonnes relations du groupe. Les frais engagés pour le retour seront cependant à la charge de la famille ou de l'établissement.

OPTION GARANTIE ANNULATION ET INTERRUPTION DE SEJOUR

Pour les personnes ayant choisi de prendre l'option garantie annulation : Cette option a été spécialement adaptée à la nature de nos activités. Elle permet le remboursement des frais d'annulation (frais de séjour) si vous êtes dans l'incapacité de partir (voir conditions générales applicables détaillées sur lpm.asso.fr). En cas d'interruption involontaire de séjour, vous pourrez bénéficier d'un remboursement (voir conditions générales et exclusions applicables). En cas d'annulation, vous devez prévenir immédiatement LPM par courrier recommandé.

LES VOYAGES

- Les départs ont lieu des villes de départ indiquées dans cette brochure, lorsqu'un tarif a été noté en regard de la ville. Ils se font en train, minibus, car, bateau ou avion. Ces tarifs sont calculés sur la base d'un effectif minimum de 5 participants. Dans le cas d'un départ ou retour réunissant moins de 5 participants ou d'une prise en charge individuelle, il vous sera communiqué par un devis, le montant complémentaire à régler. Nous consulter pour connaître les effectifs selon les dates de départ et retour.
- Chaque personne est prise en charge au lieu de rencontre fixé sur la convocation.
- Il est possible d'organiser des départs-retours ou des ramassages dans d'autres villes que celles mentionnées pour un minimum de 5 vacanciers (dates communes).
- Les informations de transport sont à compléter sur la fiche d'inscription. Une fois le choix effectué, il nous sera impossible de le modifier.
- Pour les vacanciers se rendant sur place, ils doivent se rendre directement au centre d'accueil (et non pas à la gare la plus proche) selon nos horaires de rendez-vous fixés sur la convocation. Le voyage et tout transfert restent à la charge du vacancier.
- Les horaires de départ et de retour ainsi que l'adresse postale du lieu de séjour vous seront communiqués dans la convocation de départ environ deux semaines avant le départ.
- LPM ne saurait en aucun cas être rendue responsable des modifications de voyage et d'horaires de dernier moment imposés par le transporteur que ce soit la SNCF, une compagnie de car, aérienne, ou maritime. En cas de retard lors d'un retour, LPM ne peut être tenu responsable et ne saurait être redevable des frais de prise en charge engagés pour la récupération du vacancier.
- Chaque vacancier doit se munir d'un pique-nique et d'une boisson pour le transport aller.

MEDICAMENTS

• POUR LE TRANSPORT :

Le jour du départ : il doit être remis au responsable du convoi : le semainier préparé pour l'ensemble du séjour (obligatoire) ; le traitement du jour (à part) ; l'ordonnance de moins d'un mois, l'argent de poche.

• POUR LE SEJOUR :

Placer les médicaments du vacancier - en quantité suffisante pour la totalité du séjour - dans un semainier portant le nom du vacancier ainsi que celui du séjour, de même qu'une photo récente.

N'oubliez pas de joindre la fiche posologie avec le dossier d'inscription. En cas de changement de médication après l'inscription, joindre au semainier une nouvelle fiche posologie. Vous confiez le semainier, l'ordonnance et l'argent de poche au responsable du convoi.

ARGENT DE POCHE

Nous ne pouvons être tenus pour responsable de la perte ou du vol de l'argent de poche durant les séjours s'il ne nous a pas été confié. Une fiche de dépenses avec justificatifs est tenue pour les achats d'articles supérieurs à 20 euros.

MODIFICATION DES SEJOURS

L'Association se réserve le droit si les circonstances l'exigent ou en cas d'insuffisance du nombre de vacanciers, de modifier ou d'annuler des séjours.

Dans ce cas, nous proposerons soit un séjour équivalent soit le remboursement des sommes versées.

MEDIATION ET RECOURS

Comme les articles L 111-1, L 616-1 et R 616-1 du code du tourisme le permettent, vous avez la possibilité de saisir le médiateur de la consommation du secteur du tourisme et du voyage à l'adresse www.mtv.travel

PROTECTION DE LA VIE PRIVEE ET DE VOS DONNEES

Règlement général sur la protection des données du 25 mai 2018 à consulter sur lpm.asso.fr

Droit d'opposition au démarchage téléphonique Article L.223-2 du code de la consommation - dispositif Bloctel www.bloctel.gouv.fr

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

En cas de désaccord, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation selon les articles L.111-1, L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation sur www.economie.gouv.fr/mediation-conso/liste-des-mediateurs-references

Numéro TVA Intracommunautaire : FR96782886543

BULLETIN D'INSCRIPTION



Email de contact :

sejouradapte@lpm.asso.fr

Adresse postale :

Loisirs Provence Méditerranée
36, rue Saint-Jacques - BP10
13251 - Marseille Cedex 20

Le séjour :

Dates du au

Garantie annulation et interruption (4,1% du montant du séjour) Oui ☐ Non ☐

Le vacancier :

NOM

Prénom

Femme ☐ Homme ☐

Né(e) le Age

Pourcentage de handicap %

Mention : Station debout pénible ☐ Tierce personne ☐

N° SS

Nationalité

Personne à contacter en cas d'urgence :

Transport :

Ville de départ et de retour

OU
arrivée et départ
sur/depuis le lieu du
séjour ☐

Lieu de rendez-vous à
confirmer par nos soins.
Horaire de rendez-vous fixé
sur la convocation.

	Contact administratif Chargé de l'inscription et du suivi du séjour (joignable pendant le séjour)	Contact de convocation Personne à qui adresser les convocations de départ/retour	Contact de facturation Personne à qui adresser la facture	Contact médical Réfèrent médical
NOM Prénom				
Nom et adresse de la structure				
Téléphone				
Email				

Autorisation du tuteur légal (signature tutelle possible après la validation du dossier par LPM)

Je soussigné agissant en qualité de
m'engage à respecter les conditions générales incluses dans la brochure "LPM" et autorise le responsable du séjour, après consultation d'un médecin et en cas d'urgence à faire soigner, hospitaliser et faire pratiquer des interventions chirurgicales en cas de nécessité.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et d'inscription, et en particulier des conditions d'annulation et les accepter.

Je m'engage à rembourser les frais médicaux ou pharmaceutiques engagés par l'association.

J'autorise l'association à utiliser éventuellement les photos et les vidéos du vacancier inscrit prises en cours du séjour, pour illustrer les brochures, le site web et les documents de communication de l'association. Je m'engage à ne demander aucune indemnité pour cela.

à, le Signature :

S'agit il d'un premier départ en séjour ?	non ☐	oui ☐	combien
En couple sur le séjour ?	non ☐	oui ☐	avec
Handicap physique lié au handicap mental ?	non ☐	oui ☐	lequel
A t'il un régime alimentaire ?	non ☐	oui ☐	lequel
A t'il une contre-indication alimentaire ?	non ☐	oui ☐	laquelle
Présente-t-il des troubles digestifs ?	non ☐	vomissements ☐ diarrhée ☐ constipation ☐ crise d'acétone ☐	
Enurésie ?	non ☐	oui ☐	
Encoprésie ?	non ☐	oui ☐	
A-t-il une contre-indication médicamenteuse ?	non ☐	oui ☐	laquelle
A-t-il des allergies ?	non ☐	oui ☐	lesquelles
Souffre-t-il d'asthme ?	non ☐	oui ☐	traitement habituel
Est-il sujet à des crises d'épilepsie ?	non ☐	oui ☐	fréquence
Porte-t-il des lunettes ?	non ☐	oui ☐	n° des verres
Contraception ?	non ☐	oui ☐	laquelle
La vacancière est t'elle réglée ?	non ☐	oui ☐	
Appareil dentaire ?	non ☐	oui ☐	
Problème auditif ?	non ☐	oui ☐	
Appareil auditif ?	non ☐	oui ☐	
Affection du langage ?	non ☐	oui ☐	laquelle

Propreté de jour acquise ? non ☐ oui ☐ si non précisez

Propreté de nuit acquise ? non ☐ oui ☐ si non précisez

Stimuler pour la toilette ? non ☐ oui ☐

Aide complète pour la toilette ? non ☐ oui ☐

S'occupe de son linge ? non ☐ oui ☐

Peut laver son linge ? non ☐ oui ☐

Troubles ? non ☐ oui ☐ Lesquels

Agressivité ? non ☐ oui ☐

• D'alcool ? non ☐ oui ☐ type et fréquence

• De cigarettes ? non ☐ oui ☐ quantité journalière

• Sait-il (elle) nager ? non ☐ oui ☐ baignade autorisée ? non ☐ oui ☐

Sera accompagné(e) sur le lieu de rendez-vous ? non ☐ oui ☐

Est autorisé(e) à rentrer seul(e) du lieu de convocation retour à son site d'accueil ? non ☐ oui ☐

FICHE DE SITUATION



Cette "fiche de situation" est nécessaire pour la validation de l'inscription du participant.

Afin de permettre une orientation correspondant au mieux au vacancier, nous vous remercions de bien vouloir compléter la présente fiche avec le plus de précisions possibles.

Niveau d'autonomie (Selon grille CNLTA. Ex : A112, B211,...) :

Objectif du séjour : Découverte de l'environnement ☐ Repos ☐ Ruptures ☐ Choix personnel ☐

Nature de son handicap :

Son autonomie et motricité physique : (Précisez si la personne a besoin d'un accompagnement pour se déplacer)

Son autonomie alimentaire & sanitaire : (Précisez ses régimes particuliers, si stimulation ou aide pour la toilette)

Relationnel avec les autres dans un groupe :

Relationnel à l'animateur :

Comportement et manifestations de violence : (Indiquez vos recommandations particulières)

Intimité et relations affectives :

Capacités pour les activités sportives et centres d'intérêt :

Séjours de vacances déjà réalisés : (Indiquez les éventuels problèmes rencontrés)

Divers : (Détaillez tous les rituels et mentionnez les informations importantes à nous communiquer)



LPM se réserve le droit de refuser ou de réorienter une inscription si celle-ci ne paraît pas adaptée au séjour demandé.
Voir les rubriques d'information «Charte qualité du CNLTA» et «Bien choisir son séjour» sur notre brochure
ou sur lpm.asso.fr

FICHE DE POSOLOGIE



A compléter en cas de traitement durant le séjour et à joindre au dossier d'inscription.

En faire une copie à joindre au semainier.

- Ce document doit être dûment rempli par le médecin ou l'infirmière qui suivent le participant
- Il permettra au directeur du séjour d'assurer au mieux le traitement du vacancier et ainsi d'éviter tout risque médical majeur
- Nous vous demandons de joindre une copie de cette «Fiche de posologie» au(x) semainier(s) du participant préparé(s) pour la durée du séjour et remis le jour du départ au directeur

Le vacancier

Séjour choisi

Nom

Prénom

Né(e) le Age

Adresse habituelle

Téléphone

Tél du médecin traitant

Nature de son handicap

.....

Numéro de sécurité sociale Caisse

Etablissement fréquenté

TRAITEMENT ET POSOLOGIE À FOURNIR DANS UN PILULIER

Médicaments	Mode d'emploi	Durée d'utilisation	Quantité	Fréquence			Rôle de ce médicament	Ce qui peut se passer en cas de non-prise
				mat.	midi	soir		
Nom	Voie	nombre de jours	par jour					Risques

Divers (piqûres, collyres, informations importantes)

.....

.....

.....

Nom Prénom Fonction

Date

Signature :

Le séjour :

Dates du au Ville de départ et de retour

Le vacancier

Nom
 Prénom
 Né(e) le Age
 Adresse habituelle
 Téléphone
 Tél du médecin traitant

Personne qui accompagnera le vacancier à l'aller

Nom
 Prénom
 Rôle/fonction/compagnie de taxi...

Téléphone portable

Informations diverses
concernant le vacancier et le voyage de départ :

.....

Personne qui accompagnera le vacancier au retour

Nom
 Prénom
 Rôle/fonction/compagnie de taxi...

Téléphone portable

Informations diverses
concernant le vacancier et le voyage de retour :

.....

Si le vacancier arrive seul sur le lieu de rendez vous, merci de nous transmettre obligatoirement son numéro de portable.

Si le vacancier est amené par une compagnie de taxi, merci de nous transmettre le portable du chauffeur dès que vous avez cette information.

Nom Prénom Fonction
 Date

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Reproduction littérale des articles 95 à 103 du décret n° 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.

Art. 95 - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art. 96 - Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés.
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil.
- 3° Les repas fournis.
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas notamment de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement.
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix.
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour, ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour. Cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ.
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte, à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde.
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret.
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle.
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après.
- 12° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civiles des associations et organismes locaux de tourisme.
- 13° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art. 97 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art. 98 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur.
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates.
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour.
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil.
- 5° Le nombre de repas fournis.
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour.
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après.
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies.
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix, en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 pour cent du prix du voyage

ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le séjour.

- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur.
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés.
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée au nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7^{ème} article 96 ci-contre.
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle.
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-contre.
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur.
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie, dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus.
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur.
- 19° L'engagement de fournir par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur.
 - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art. 99 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art. 100 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix dans les limites prévue à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou les devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art. 101 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut sans se préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées.
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur : un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties, toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art. 102 - Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception : l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Art. 103 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix, et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix.
- soit, s'il ne propose aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.



BIENVENUE DANS NOS MAISONS DE VACANCES

Vous avez un projet de court séjour ou de transfert avec quelques résidents de votre structure que vous portez en équipe, nos maisons de vacances sont adaptées pour vous accueillir.

Forte de leur expérience dans l'organisation des vacances adaptées organisées, nos équipes seront à vos côtés pour prendre en compte vos besoins et vous aider à organiser votre séjour.

Nous vous proposons un accueil en pension complète, en chambre de 1 à 6 lits selon les maisons, et d'organiser avec vous les activités que vous souhaitez auprès de nos partenaires.



+ d'informations
sur nos maisons
lpm.asso.fr



BARATIER HAUTES-ALPES

Tél. 04 92 43 03 53 - baratier@lpm.asso.fr

Au-dessus du lac de Serre-Ponçon dans les Alpes du Sud, Baratier est un petit village se situant à 770 m d'altitude. Un lieu idéal pour se détendre et se ressourcer.

Chambres de 2 à 6 lits, avec douches et sanitaires au même étage. Les repas sont confectionnés sur place par notre équipe permanente qui cuisinera des menus équilibrés, avec des produits de saison. De nombreuses salles d'activités sont mises à disposition.



PELVOUX MASSIF DES ÉCRINS

Tél. 04 92 23 58 23 - pelvoux@vacancesetvous.com

A 1250 m d'altitude, en plein cœur du Parc National des Écrins, notre maison «les Écrins d'Azur» se situe au pied des pistes de la station de Pelvoux, petit village de montagne.

Chambres de 2 à 4 lits avec sanitaires privatifs. Les repas sont confectionnés sur place par une équipe permanente qui cuisinera des menus équilibrés. De nombreuses salles d'activités et de repos sont également mises à disposition.



LA ROSERAIE PYRÉNÉES

Tél. 05 61 79 40 20 - roseraie@lpm.asso.fr



A proximité de la frontière espagnole, Saint-Béat est un village à visiter pour tout amoureux de paysage montagnard. Située à 540m d'altitude, la maison dispose d'un grand parc où la nature prédomine.

Des chambres de 2 à 4 lits avec lavabos et espaces de rangement. Sanitaires et douches à chaque étage. Les repas sont confectionnés sur place avec des produits de saison issus de producteurs locaux.



BIABAUX LUBÉRON

Tél. 04 92 76 63 63 - biabaux@lpm.asso.fr

Le centre de vacances de Biabaux est implanté sur le territoire du Parc régional du Luberon, dans un domaine de 4 hectares non clôturés, entouré de forêts, lande méditerranéenne et de champs cultivés.

Le ruisseau du Lague longe la propriété. Depuis près de 30 ans le centre accueille des classes découvertes, séjours de vacances et tous groupes constitués, dans une ambiance chaleureuse.

Les chambres sont aménagées avec 2 à 4 lits. Les sanitaires, wc, douches et lavabos sont situés à proximité.

D'autres destinations sont possibles en France comme à l'étranger sur demande.

« ENSEMBLE, POUR DES VALEURS PLUS INCLUSIVES ! »



POUR ACCÉDER À TOUS NOS SÉJOURS ADAPTÉS
POUR NOËL 2026, SCANNEZ CE QR CODE !



36 Rue Saint Jacques BP 10
13251 MARSEILLE Cedex 20

Tél. 04 91 04 20 20

Email : sejouradapte@lpm.asso.fr

Site : www.lpm.asso.fr

RETROUVEZ-NOUS AUSSI SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !



[www.facebook.com/
Colonies.de.vacances.LPM](https://www.facebook.com/Colonies.de.vacances.LPM)



[www.instagram.com/
lpm_colo](https://www.instagram.com/lpm_colo)



[www.youtube.com/
@lpmColo](https://www.youtube.com/@lpmColo)